



Présents :

Nicolas Féraud, Président
Nicole Bonvin Clivaz, Vice-présidente
Laurent Bagnoud, Conseiller
Kevin Barras, Conseiller
Rose-Marie Clavien, Conseillère
Marielle Clivaz, Conseillère
Yvan Rion, Conseiller
Carine Vocat, Secrétaire communale ad interim
et 115 citoyennes et citoyens

PV N° 1 / 2021

Mme Valérie Moulière, responsable des ressources humaines rappelle les mesures de sécurité sanitaires.

Intervient Mme Katrine Briguet, ancienne journaliste, qui présente un à un les membres du Conseil communal 2021-2024 en leur posant quelques questions. Ces dernières permettent à l'Assemblée d'imaginer le travail de chacun ainsi que de comprendre comment est organisée l'Administration communale depuis le 1^{er} janvier 2021, avec son organigramme.

Sont présentés à tour de rôle :

- | | |
|----------------------------|---|
| • Mme Nicole Bonvin Clivaz | Domaine public |
| • Mme Rose-Marie Clavien | Constructions et territoire |
| • Mme Marielle Clivaz | Formation, jeunesse, santé et social |
| • M. Laurent Bagnoud | Environnement et énergies |
| • M. Kevin Barras | Sécurité publique |
| • M. Yvan Rion | Finances publiques |
| • M. Nicolas Féraud | Économie, tourisme, culture et sports
Chancellerie |

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

M. Nicolas Féraud, Président, ouvre officiellement cette assemblée à 20h00, remercie Mme Katrine Briguet pour sa présentation, remercie également les collaboratrices et collaborateurs qui ont modernisé cette dernière. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux membres des autorités judiciaires et bourgeoises, les députés et députés-suppléants et les délégués de l'ACCM.

Il excuse les personnes qui en ont fait la demande soit M. Bernard Bagnoud, M. Grégory Dandrès, Mme Séverine Pont Combe, Mme Monique Sigrist et Mme Madeleine Vocat-Mayor.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée, par affichage au pilier public, parution dans le bulletin officiel et invitation à tous les ménages. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 31 août 2020
3. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021

4. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire
5. Présentation de la planification financière 2022-2025
6. Nomination de l'organe de révision 2021-2024
7. Sujets d'actualité et divers

Il demande s'il y a des remarques sur cet ordre du jour. Cela n'est pas le cas et l'Assemblée l'accepte à l'unanimité.

Il désigne ensuite les scrutateurs à savoir MM. Maurice Robyr, Fabrice Rey, Joël Briguet et Jean-François Vocat. 115 citoyennes et citoyens sont dénombrés et s'expriment au moyen d'un bulletin de vote.

2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 31.08.2020

Le Président résume les points principaux traités lors de la dernière Assemblée et demande si quelqu'un demande sa lecture intégrale. Comme il est renoncé à cette lecture, il pose la question suivante : «*Acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana du 31.08.2020*» ? **Ce procès-verbal est approuvé par 109 oui, 0 non et 1 abstention.**

Q : M. Jean-Claude Berclaz relève ne pas avoir reçu de réponse à ses trois interrogations, faisant référence au chemin de Crételles, une barrière sur le terrain communal et la vente de la route/expropriation de terrain.

R : Le Président lui confirme qu'il sera donné réponse à ses questions cette semaine encore.

Q : M. Michel Duc souligne être intervenu à plusieurs reprises et constate que certains points n'ont pas été retranscrits notamment le mode de fonctionnement de l'Assemblée primaire et sa rédaction. Il souligne que le choix des mots est important lorsque l'on traite d'un règlement communal. Il a demandé à pouvoir disposer du procès-verbal à plusieurs reprises et regrette que sa rédaction ait pris plus de quatre mois. Se prononcer ce jour sur ce dernier relève de l'impossible. Dans d'autres communes, les séances de l'assemblée primaire sont enregistrées. Il relève que quelques mots blessants ont été prononcés par le Président vis-à-vis de la population d'Ollon sans être relevés. Dès lors, il demande que les procès-verbaux soient désormais enregistrés et retranscrits mot pour mot. Finalement, il demande la modification du règlement communal dans ce sens.

R : Le Président rappelle qu'il s'agit d'une Assemblée primaire et non d'un Conseil général et que les procès-verbaux se veulent décisionnels. Seuls les sujets dans les divers qui ont un réel intérêt devraient être relevés, pour la postérité. En ce qui concerne le retard de la rédaction du procès-verbal il précise que, comme M. Michel Duc est un entrepreneur, il doit savoir que ce genre de situation peut arriver mais il assure que cela ne se reproduira plus. Comme la modification du règlement communal ne figure pas à l'ordre du jour, il ne peut être statué sur ce sujet. Ce vote ne peut donc pas avoir lieu.

3. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021

Avant de passer la parole à M. Yvan Rion, Conseiller responsable des finances, le Président relève quelques points importants notamment que le budget présente une insuffisance de financement et une diminution de la marge d'autofinancement qui contrastent avec les années fastes vécues. L'économie est durement touchée par les conséquences de la pandémie, avec des baisses de revenus du côté des entreprises comme des particuliers. Par effet de ricochet, les rentrées fiscales seront inférieures aux années passées. Le Canton du Valais estime cette baisse entre 5% et 7%. Les finances et les dépenses sont cependant gérées avec précaution et la Commune continue d'investir de manière mesurée.

Le Président cède la parole à M. Yvan Rion. Celui-ci commente les budgets de fonctionnement et d'investissements et indicateurs financiers à l'aide de la brochure des

budgets détaillés remise à l'entrée de la salle. Il confirme que ces documents figurent sur le site communal et sont consultables depuis quelques semaines déjà.

3.1. Compte administratif en CHF Mios

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Charges financières	81'970'000.00	76'452'200.00	80'084'221.70
Revenus financiers	77'078'600.00	75'513'900.00	85'747'171.75
Excédent de charges	4'891'400.00	938'300.00	
Excédent de revenus			5'662'950.05
Amortissements ordinaires	16'904'000.00	15'962'000.00	14'371'729.38
Marge d'autofinancement	12'012'600.00	15'023'700.00	20'034'679.43
Investissements nets	34'524'300.00	22'663'000.00	14'204'983.38
Insuffisance de financement	22'511'700.00	7'639'300.00	
Excédent de financement			5'829'696.05

3.2. Compte de fonctionnement en CHF Mios

	Charges	Revenus
CHARGES DE PERSONNEL	9'985'100.00	
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	13'496'000.00	
INTÉRÊTS ET PROVISIONS	2'570'000.00	
AMORTISSEMENTS	17'404'000.00	
<i>Patrimoine financier</i>	500'000.00	
<i>Patrimoine administratif</i>	16'904'000.00	
CONTRIBUTIONS VERSÉES	3'640'000.00	
DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS	20'965'500.00	
SUBVENTIONS VERSÉES	13'058'400.00	
FINANCEMENTS SPÉCIAUX	690'000.00	
IMPUTATIONS INTERNES	161'000.00	
IMPÔTS		55'500'000.00
PATENTES, CONCESSIONS		708'000.00
REVENUS DES BIENS		4'250'000.00
CONTRIBUTIONS PERÇUES		12'902'500.00
RECETTES PERÇUES		1'858'000.00
DÉDOMMAGEMENTS PERÇUS		71'000.00
SUBVENTIONS PERÇUES		203'000.00
FINANCEMENTS SPÉCIAUX		1'425'100.00
IMPUTATIONS INTERNES		161'000.00
Total des charges et des revenus	81'970'000.00	77'078'600.00
Excédent de charges	4'891'400.00	

3.3. Compte d'investissements en CH Mios

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION	1'037'500.00	
SÉCURITÉ PUBLIQUE	288'000.00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	350'000.00	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	4'942'800.00	
SANTE	12'000.00	
PRÉVOYANCE SOCIALE	11'260'000.00	

TRAFIC	8'085'000.00	
SERVICES PUBLICS ET AMÉNAGEMENTS	8'070'000.00	120'000.00
ÉCONOMIE PUBLIQUE	599'000.00	
FINANCES ET IMPÔTS	9'346'000.00	9'346'000.00
Total des dépenses et des recettes	43'990'300.00	9'466'000.00
Excédent de dépenses	34'524'300.00	

Le Président remercie M. Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

Q : M. Michel Barras relève avoir apprécié la présentation des Conseillers en début d'assemblée et relève l'attitude courageuse prise en matière d'investissements, ce qui va faire du bien aux PME. Il demande des explications sur la péréquation financière.

R : M. Yvan Rion souligne que, du fait de la fusion et sur une durée de quatre ans, la Commune s'en sortait avec un crédit de CHF 500'000.--. Ce dernier tombe et il convient désormais de payer en plein la participation à la péréquation. Pour rappel, l'enveloppe cantonale s'élève à quelque 40 Mios et Crans-Montana est la 3^{ème} commune valaisanne à aider les autres. Il s'agit d'une charge fixe.

Q : M. Michel Barras constate que la Commune compte actuellement 82 EPT pour 110 collaborateurs. Il souhaite savoir si les charges du personnel vont se stabiliser.

R : M. Yvan Rion souligne que les nouveaux postes ont été repourvus principalement en interne. Le Président complète cette explication, relevant que le but de cette restructuration est d'avoir des frais fixes et donc clairs. La fusion a amené passablement de gains mais a aussi montré un manque de spécialistes; des professionnels ciblés ont donc été engagés. A ce jour, on peut imaginer être au bout de cette restructuration avec sept membres de l'exécutif et sept chefs de service.

Q : M. Patrice Clivaz s'associe aux remerciements précédemment adressés. Il demande pourquoi les amendes ont pratiquement doublé, passant ainsi de CHF 385'000.-- à CHF 600'000.--.

R : M. Yvan Rion relève avoir fonctionné ces quatre dernières années comme Président du Tribunal de Police. Le but n'est pas de faire de la répression; cependant, les amendes notifiées avoisinent chaque année la fourchette des CHF 500'000.-- à CHF 600'000.--.

Q : M. Patrice Clivaz demande pourquoi le poste «utilisation rationnelle de l'énergie» est passé de CHF 28'000.-- à CHF 60'000.--.

R : Le Président souligne qu'il s'agit d'aides à la construction versées pour encourager les personnes à isoler leur maison par exemple. Il appelle les citoyens à profiter de ces largesses.

Q : M. Patrice Clivaz demande quelle est la politique en matière de vélos électriques, constatant un montant de CHF 5'000.-- pour ce poste.

R : Le Président lui répond qu'il s'agit d'un cadeau de CHF 200.-- fait par la Commune aux domiciliés lors de l'achat d'un vélo électrique dans l'un des commerces de Crans-Montana.

Q : M. Patrice Clivaz réitère ses remerciements au nouveau Conseil qui travaille dans des conditions difficiles; il souhaite savoir pourquoi le poste «diverses barrières» a doublé, passant ainsi de CHF 300'000.-- à CHF 600'000.--.

R : Le Président souligne qu'il s'agit des barrières posées au bord des routes et chemins et que ces dernières coûtent vite cher.

M. Yvan Rion poursuit sa présentation en commentant les indicateurs financiers.

3.4. Indicateurs financiers

	Moyenne	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Degré d'autofinancement	65.9%	34.8%	66.3%	141.0%
Capacité d'autofinancement	20.3%	15.9%	20.3%	24.2%
Amortissements ordinaires	10.2%	10.0%	10.6%	10.1%
Endettement net par habitant	135	1'899	-344	-1'139
Taux du volume de la dette	93.1%	119.7%	90.8%	71.0%

La Président observe qu'il n'y a pas de question et poursuit avec les décisions fiscales.

3.5. Impôt personnel, coefficient communal, indexation, impôt sur les chiens, taux rémunérateurs, aide à l'habitant, participation aux soins dentaires à la jeunesse

M. Nicolas Féraud donne connaissance de l'ensemble des décisions fiscales pour l'exercice 2021 qui sont identiques à celles de l'année passée.

Taux d'indexation de l'échelle des revenus	170 %
Coefficient d'impôt	1,15
Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
Intérêt rémunérateur (impôts payés d'avance – imposé par le Canton)	0 %
Encouragement aux domiciliés (par adulte)	CHF 100.--
Encouragement aux domiciliés (par enfant à charges jusqu'à 25 ans)	CHF 300.--
Participation aux soins dentaires de la jeunesse	65 %
Taxes services publics (eau et égouts)	Harmonisation
Taxes services publics (voirie)	d'ici au 31.12.21
Impôt sur les chiens	CHF 160.--

Comme il n'y a pas de question, le Président pose la question suivante : «*Acceptez-vous l'ensemble des décisions fiscales pour l'exercice 2021*» ? **Les décisions fiscales pour l'exercice 2021 sont acceptées par 109 oui, 0 non et 1 abstention.**

3.6. Approbation du budget 2021

M. Nicolas Féraud pose la question suivante : «*Acceptez-vous le budget 2021 de la Commune qui prévoit au compte de fonctionnement des charges de CHF 81'970'000.--, des revenus de CHF 77'078'600.--, une marge d'autofinancement de CHF 12'012'600.-- et au compte d'investissements des dépenses de CHF 43'990'300.--, des recettes de CHF 9'466'000.--, une insuffisance de financement de CHF 22'511'700.--*» ? **Le budget 2021 est accepté par 107 oui, 0 non et 0 abstention.**

4. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

Le Président rappelle que les compétences se calculent selon l'article 8 du règlement d'organisation communale (ROC) en fonction du budget accepté par l'Assemblée :

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	4'279'205.15
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	855'841.05
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	8'558'410.30
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	21'396'025.70
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	4'279'205.15
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	4'279'205.15

* des recettes brutes des comptes 2019 consolidés, soit CHF 85'584'102.75.

Le Président ouvre la discussion, observe qu'il n'y a pas de question et passe au vote. Il pose la question suivante: «*Acceptez-vous les compétences inaliénables de l'Assemblée primaire*

valables pour l'année 2021» ? **Les compétences inaliénables sont acceptées par 106 oui, 0 non et 0 abstention.**

Il remercie l'Assemblée pour sa confiance, adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal à l'équipe des finances et à son responsable M. Yohann Priori pour l'excellent travail fourni.

5. Planification financière 2022-2025 (CHF Mios)

M. Nicolas Féraud cède la parole à M. Yvan Rion, lequel rappelle que l'insuffisance de financement de CHF 22,5 Mios résulte de la différence comptable entre la marge d'autofinancement de CHF 12 Mios et des investissements totaux nets de CHF 34,5 Mios.

Cette insuffisance sera, dans un premier temps, couverte par les liquidités courantes et ensuite par les crédits d'engagements déjà votés par l'Assemblée Primaire pour un total de CHF 26,8 Mios (CHF 14,5 Mios pour l'EMS Christ-Roi, CHF 4,8 Mios pour l'extension de Martelles et CHF 7,5 Mios pour l'immeuble Grenon/Oiken).

5.1. Tableau de planification (CHF Mios)

	2021	2022	2023	2024	2025	Totaux
1) Marge d'autofinancement	12,0	14,0	14,5	15,0	15,0	70,5
2) Investissements ordinaires	4,2	5,0	7,0	10,0	15,0	41,2
3) EMS de Lens	7,4	8,2	1,9	-3,2		14,3
4) Rénovation CVP	0,9					0,9
5) Local travaux publics	1,5	1,5				3,0
6) Stade de la Nationale	1,6		8,0	8,0		17,6
7) Lac de Chermignon		5,0	4,0			9,0
8) Curage des lacs	0,4	1,4				1,8
9) Extension Martelles	2,4	2,3	0,2			4,9
10) Réservoir Barzettes	1,5					1,5
11) Place du Victoria	2,0					2,0
12) Place du Marché		1,3				1,3
13) Zone artisanale	0,2	1,5	2,0			3,7
14) Immeuble Grenon / Oiken	7,5					7,5
15) Parking Étang Long		4,0	4,0			8,0
16) Carrefour de l'Etoile		1,5				1,5

17) Investissements ACCM	5,0	2,5	2,5	2,5	2,5	15,0
18) Parking Thermes ACCM				8,8		8,8
19) Insuffisance de financement	-22,5	-20,2	-15,1	-11,1	-2,5	-71,4

Pour le plan financier à quatre ans, les hypothèses suivantes sont retenues :

- 1) Sans recettes supplémentaires et pour autant que la situation sanitaire revienne à la normale, la marge d'autofinancement devrait se situer entre CHF 14,0 et 15,0 Mios.
- 2) Maintien des équipements de base et ceux prévisibles dans le futur.
- 3) Agrandissement de l'EMS de Lens; la subvention de l'Etat du Valais d'environ CHF 7,0 Mios devrait être touchée au plus tard en 2025.
- 4) Rénovation du Centre Valaisan de Pneumologie afin d'assurer la continuité de l'EMS de Lens pendant l'agrandissement et les rénovations.
- 5) Création d'un local des travaux publics centralisé pour plus d'efficacité.
- 6) Projet à l'étude de création d'un stade d'arrivée à la Nationale pour les manifestations sportives.
- 7) Rehaussement de la digue ainsi que la mise en conformité sismique du lac de Chermignon reportés en 2022 et 2023 au plus tôt, pour autant que les dernières oppositions puissent être levées.
- 8) Début du curage des lacs en 2021 avec l'étang d'Ycoor puis le lac Grenon en 2022.
- 9) Agrandissement de l'UAPE de Martelles.
- 10) Déplacement du réservoir des Barzettes dans le cadre du projet de stade d'arrivée.
- 11) Finalisation et embellissement de la place du Victoria.
- 12) Embellissement de la place du Marché, dernière étape pour le centre de Montana.
- 13) Aménagement de la zone industrielle de Ley de Sion.
- 14) Achat de l'immeuble sis à au lac Grenon (ex Ville de Sion) voté lors de la dernière Assemblée primaire.
- 15) Projet de construction d'un parking à l'Etang Long en 2022 et 2023.
- 16) Modification et création d'un giratoire au carrefour de l'Etoile.
- 17) Maintien des équipements de base de l'ACCM (CHF 2,5 Mios/an).
- 18) Achat du parking des Thermes de Crans-Montana via l'ACCM lorsque le projet sera fini.
- 19) Insuffisance de financement de CHF 71,4 Mios en cas de réalisation de ce plan financier.

Le Président remercie M. Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion. Il observe qu'il n'y a pas de question, souligne que la planification n'est pas soumise au vote et passe au point suivant.

6. Nomination de l'organe de révision 2021-2024

Le Président rappelle que les comptes sont vérifiées chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés et totalement indépendants des autorités communales. Ils sont rééligibles. Comme stipulé dans l'art. 83 de la Loi sur les Communes (LCo), les réviseurs sont nommés par l'Assemblée primaire pour quatre ans, sur proposition du Conseil communal.

Dès lors, le Conseil communal propose à l'Assemblée de reconduire le consortium de réviseurs Fiduciaire Fidag SA, Fiduciaire de Crans-Montana (FCM) SA et Fiduciaire Gaston Clivaz SA pour la législature 2021-2024.

M. Nicolas Féraud ouvre la discussion, observe qu'il n'y a pas de question et passe au vote. Il soumet la question suivante : « Acceptez-vous la nomination du consortium de réviseurs Fiduciaire Fidag SA, Fiduciaire de Crans-Montana (FCM) SA et Fiduciaire Gaston Clivaz SA pour la législature 2021-2024 » ? **La nomination du consortium de réviseurs Fiduciaire**

Fidag SA, Fiduciaire de Crans-Montana (FCM) SA et Fiduciaire Gaston Clivaz SA pour la législature 2021-2024 est acceptée par 105 oui, 0 non et 0 abstention.

7. Sujets d'actualité et divers

Le Président remercie les élus de la précédente législature pour leur engagement à la mise en œuvre de la Commune, leur assiduité et leur participation active et constructive au sein de leurs diverses commissions. Il demande à Mmes Romaine Duc-Bonvin, Jacqueline Duc-Sandmeier, MM. Thibaud Beytrison, Carlo Clivaz et Alain Mittaz de le rejoindre, étant précisé que M. Joseph Bonvin s'est excusé. Ils sont tous chaleureusement applaudis et se voient remettre un petit présent.

Le Président poursuit en précisant que les membres de l'ancien Conseil ont réalisé un travail de mémoire en collaboration avec M. Gilles Chabré, consultant, sur l'avancement des dossiers dont ils se sont occupés. Ce travail est actuellement analysé par les nouveaux élus pour élaborer le nouveau programme de législature. Ce document sera présenté dans le Vue d'Ensemble de ce printemps et repris lors de l'Assemblée primaire des comptes en juin prochain. Beaucoup d'importance est accordée à la carté des actions, lesquelles sont régulièrement retranscrites par la responsable de la communication sur le site internet ou l'application communale.

Avant de passer la parole aux citoyennes et citoyens, le Président rappelle les mesures de sécurité et précise qu'en fonction de la nature des questions posées, s'il n'est pas possible d'y répondre immédiatement, une réponse circonstanciée sera adressée par écrit.

Q : M. André Fragnière exprime son plaisir d'être présent, remercie le Conseil et souligne avoir choisi Crans-Montana pour son or blanc. Il félicite les personnes engagées au déblaiement des neiges, constatant au petit matin des routes déblayées. En parcourant une édition du Nouvelliste de décembre, il a constaté que l'ACCM investissait 12 Mios pour les bains, en particulier pour l'aménagement d'un parking à l'horizon 2024. Il est surpris de constater qu'une autorisation de construire est en force et souhaite connaître l'avancement de ce projet, la planification de l'ensemble des travaux prévus et comment sont résolues les questions liées au trafic routier vers ce centre thermal. Finalement, il suggère que ce projet soit présenté lors d'une prochaine assemblée.

R : Le Président confirme que l'objectif est d'informer la population sur l'ensemble du projet. A ce jour, des accords et contrats sont en cours; il regrette de ne pouvoir communiquer avant la signature de ces documents. Cependant, il précise que l'ouverture, y compris les parkings, est prévue en 2023. D'ici-là, les études seront terminées. Un rond-point sera créé à la bifurcation des Violettes pour fluidifier le trafic au moyen de bus-navettes qui emprunteront la route des Tsintres pour effectuer une boucle. Il rappelle la réalisation de la route Transit Sud depuis le croisement de la route du Pafouer jusqu'à l'immeuble St-Jean. Dès que les propriétaires débiteront la construction, une conférence de presse aura lieu et ce dossier sera présenté lors d'une assemblée primaire.

Q : M. Francis Schraner souhaite savoir où en est le projet Raspille, Boverèche, Ertentze, barrage de Tseuzier, qui est l'assurance d'avoir de l'eau en suffisance.

R : Le Président confirme que ce projet a stagné et est resté entre les mains des quelques douze communes qui ont pris conscience de son importance. A ce jour, la mise à l'enquête est prête. Ancien conseiller communal, M. Carlo Clivaz complète ces explications en relevant qu'il s'agit d'un projet qui nécessite deux autorisations car les cours d'eaux latéraux appartiennent aux communes qui doivent accorder les droits d'eau. Les concessions doivent être homologuées avec, au préalable une mise à l'enquête, ce qui a été fait en octobre dernier. Quant à la mise à l'enquête publique de la construction, elle interviendra en 2022, pour une délivrance de l'autorisation en 2023 et un début de construction en 2024.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée et souligne que dès que la situation sanitaire le permettra, les séances du Conseil communal se tiendront une fois par trimestre dans un des villages. Ce sera l'occasion d'inviter la population à partager un moment convivial.

Il remercie les citoyennes et citoyens pour leur confiance et participation et se réjouit d'ores et déjà de les retrouver en juin pour la présentation des comptes 2020.

Il clôt l'Assemblée à 21h40.

La Président :  La secrétaire ad interim: 
Nicolas Féraud  Carine Vocat

Crans-Montana, le 23 février 2021.